

République du Mali

Ministère de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle (MEFP)

Bureau International du
Travail (BIT)

LES POLITIQUES DU MARCHE DU TRAVAIL AU MALI

**Atelier de Restitution,
18 Mai 2009, Bamako**

Youssouf SISSOKO

*Coordonnateur Régional APEJ
Koulikoro*

Modibo TRAORE

*Vice Doyen
FSEG/Université de
Bamako*

PLAN DE PRESENTATION

- I. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE
- II. OBJECTIFS DE L'ETUDE
- III. METHODOLOGIE ADOPTEE
- IV. PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS
- V. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE

I. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE



I. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

- ♣ Le Mali a connu une croissance économique de 5,2% durant la période 2000 – 2004 (couvert par le CSLP I) ;
- ♣ Ce rythme de croissance est relativement élevé par rapport au taux de croissance des d'Afrique subsaharienne (4,1%) ;
- ♣ Comparé à la dynamique démographique, c'est une croissance qui n'a été riche en emploi caractérisée par un taux de croissance rapide de la population de 3% en moyenne par an conjugué avec un rajeunissement considérable de la population : parmi les personnes présentes sur le marché du travail, près de 65% sont des jeunes de 15 à 40 ans ;
- ♣ Cette dynamique économique pose d'importantes interrogations sur son efficacité et sa capacité à générer des emplois durables et décents au profit des couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la population que sont les ruraux, les femmes et les jeunes ;
- ♣ Dégradation des conditions de vie au Mali à l'instar des pays d'ASS où le nombre de travailleurs pauvres est passé de 198 millions en 1997 à 253 millions en 2007. Au Mali, l'emploi formel se dégrade : 16% en 2004 contre 8% en 2007 Source : EPAM 2004 et 2007) ;
- ♣ Les politiques macroéconomiques classiques s'avèrent insuffisantes d'où la nécessité d'influer sur la qualité de la croissance économique pour améliorer son contenu en emplois décents :
 - ♣ Cohérence des politiques macroéconomiques avec les objectifs d'emplois,
 - ♣ Un fonctionnement harmonieux du marché du travail,
 - ♣ Un système d'intermédiation efficace du marché du travail ;
- ♣ Comment peut-on donc améliorer le fonctionnement et les politiques du marché du travail au Mali ?

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE



II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

♣ Objectif général :

- ♣ Mettre en évidence les forces et les faiblesses du fonctionnement et des politiques du marché du travail et formuler des recommandations d'amélioration

♣ Objectifs spécifiques :

- ♣ Analyser la cohérence entre les politiques macroéconomiques et l'objectif de création d'emploi;
- ♣ Mettre en lumière les grands défis en matière d'emploi au Mali;
- ♣ Cerner les forces et faiblesses des institutions du marché du travail (législation, gouvernance, dialogue social);
- ♣ Cerner les forces et faiblesses de l'intermédiation sur le marché du travail au Mali ;
- ♣ Formuler des recommandations d'amélioration du fonctionnement et des politiques du marché du travail.

III. DEMARCHE DE L'ETUDE



III. DEMARCHE DE L'ETUDE

♣ Investigations

- ♣ Recherche documentaire (études, rapports, textes législatifs, etc.);
- ♣ Collecte et exploitation de statistiques administratives auprès des départements ministériels, des projets, des institutions et services de l'emploi ;
- ♣ Exploitation des résultats d'enquêtes du DOEF, de la DNSI, de la cellule CSLP, de l'ODHD, des CPS Education, Industrie, développement rural, etc.;
- ♣ Interviews auprès de personnes ressources des départements ministériels, de projets, d'ONG, du secteur privé, du patronat, de syndicats des travailleurs, etc.

III. DEMARCHE DE L'ETUDE (suite)

♣ Plan de l'étude :

- ♣ Contexte macroéconomique;
- ♣ Situation de l'emploi ;
- ♣ Institutions du marché du travail;
- ♣ Inter médiation sur le marché du travail;
- ♣ Recommandations.

IV. PRINCIPAUX RESULTATS



IV.1. Situation de l'emploi et défis,

IV.2. Politiques macroéconomiques et emploi,

IV.3. Institutions du marché du travail,

IV.4. Intermédiation du marché du travail,

IV.1. SITUATION DE L'EMPLOI AU MALI

1. Une situation très préoccupante, en dépit d'une Crois. Éco $\geq 5\%$

- ♣ *Sous-emploi élevé et très faible productivité dans le secteur agricole qui regroupe 60% des actifs occupés en 2007 (EPAM 2007);*
- ♣ *l'emploi informel non agricole représente 24% des actifs occupés ;*
- ♣ *42% des travailleurs du secteur informel sont des femmes ;*
- ♣ *l'emploi formel = 8% des actifs occupés, dont 40% d'hommes et 60% de femmes ;*
- ♣ *Chômage urbain = 14% dont (Femmes = 26,3%), (15-29 ans = 63%);*
- ♣ *Chômage des personnes instruites : 24% des chômeurs ont le niveau secondaire et + ;*
- ♣ *Dynamique démographique assez forte (3%), (Age médian = 14 ans);*
- ♣ *Niveau d'instruction assez faible (37% d'alphabétisés).*

IV.1. SITUATION DE L'EMPLOI AU MALI

2. *Que faut-il faire ?*

1. *Privilégier uniquement la croissance économique :*

- ♣ *Un taux moyen de croissance de 7% est requis pour réduire l'incidence de la pauvreté de moitié d'ici à 15 ans;*
- ♣ *Fort accroissement des inégalités → tensions sociales;*

2. *Mettre l'accent à la fois sur les Politiques macroéconomiques de croissance et les Politiques du Marché du Travail (PMT) :*

- ♣ *Permet de renforcer l'accélération de la croissance économique et de la faire bénéficier à un plus grand nombre, notamment aux populations les plus défavorisées;*

IV.2. POLITIQUES MACRO ET EMPLOI

1. *Politique fiscale et promotion de l'emploi*

- ♣ Les réformes engagées en 1991 : la simplification fiscale. Mais ...
- ♣ L'exclusivité entre la TVA et la l'impôt synthétique a renforcé la préférence pour la diversification des affaires ;
- ♣ Les difficultés pour les assujettis de l'impôt synthétique d'accéder à la clientèle institutionnelle génère un risque de passage de taille et de formalisation des micro-entreprises;
- ♣ L'iniquité fiscale : la fiscalité interne repose sur un faible noyau d'entreprises formelles qui supporte une forte pression fiscale;
- ♣ L'application très rigide de la fiscalité basée sur le principe de la répression au détriment de la sensibilisation des contribuables.

2. Politique commerciale et promotion de l'emploi

- ♣ **Exportation basée sur des produits à faible valeur ajoutée et d'emploi : le Coton, l'or, les pierres précieuses et le bétail représentent 80% des exportations maliennes.**

IV.2. POLITIQUES MACRO ET EMPLOIS

3. *Politique industrielle et promotion de l'emploi*

- ♣ Efforts soutenus d'amélioration de l'environnement des affaires et d'accompagnement du secteur privé ces dernières années;
- ♣ Le nouveau Code d'investissement 2004 : accent sur la création de l'emploi, la formation et la valorisation des ressources locales en général.
- ♣ Tendance à la hausse de l'investissement privé : 10,2% de 2002 à 2005 ; prévision de 11,7% de 2007 à 2011 ;
- ♣ Faible compétitivité de l'industrie nationale (coûts élevés des facteurs, déficit d'infrastructures adaptées, etc.);
- ♣ Faible capacité des promoteurs locaux ne leur permettant pas de tirer le maximum de l'ouverture sur la sous région et l'extérieur.

IV.2. POLITIQUES MACRO ET EMPLOIS

- ♣ *Politique du crédit et de la monnaie et promotion de l'emploi*
 - ♣ Maîtrise de l'inflation, stabilité monétaire. Mais ...
 - ♣ Faible niveau de financement de l'économie : 17,6% du PIB en 2002-2005 , prévision de 20% en 2007 – 2011 ;
 - ♣ Rareté des financements à moyen et long terme ;
 - ♣ Exclusion des PME/PMI du marché du crédit : l'essentiel des crédits bancaires est octroyé aux grandes entreprises;
 - ♣ Politique de change non favorable à l'industrie locale.

IV.3. INSTITUTIONS DU MARCHE DU TRAVAIL

1. Réglementation du marché du travail

- ♣ *La révision du code du travail a levé beaucoup d'obstacles, entre autres :*
 - ♣ *La liberté d'embauche et de la forme du contrat (CDD, CDI)*
 - ♣ *la flexibilité introduite dans les procédures de licenciement par la suppression de l'autorisation. L'employeur requiert seulement l'avis de l'Inspecteur du travail.*
 - ♣ *La simplification des licenciements pour motifs économiques ;*
 - ♣ *l'allègement de la participation de l'administration du travail dans les procédures de licenciement pour motif économique;*
 - ♣ *La libéralisation du marché du placement qui s'est traduite par la création des agences de placement payant et des entreprises de travail temporaire.*

IV.3. INSTITUTIONS DU MARCHE DU TRAVAIL

1. Réglementation du marché du travail (suite)

- ♣ *Mais, des obstacles demeurent ou d'autres ont été créés,*
 - ♣ *La non clarification de l'avis de l'inspecteur du travail à savoir s'il lie ou pas l'employeur*
 - ♣ *La non fixation du montant des dommages et intérêts. Son appréciation relève exclusivement du pouvoir du juge. Ce manque de précision peut être source de conflit, d'incertitude et d'inquiétude.*
 - ♣ *Les procédures de licenciement sont complexes : requérir l'avis de l'Inspecteur du travail, les délais de réponse de l'Administration du travail non codifiés, le recours au tribunal du travail, etc.*
 - ♣ *la loi ne fait pas obligation à l'inspection du travail de rendre compte ;*
 - ♣ *l'obligation de demander l'autorisation pour effectuer des heures supplémentaires ;*

IV.3. INSTITUTIONS DU MARCHE DU TRAVAIL

1. Réglementation du marché du travail (suite)

N.B. : Contrairement à certaines idées véhiculées :

- ♣ *les indemnités de licenciement ne constituent pas un obstacle à la flexibilité du marché du travail au Mali ;*
- ♣ *la législation du salaire minimum n'est pas à l'origine du rationnement de l'emploi formel ou du grossissement de l'économie informelle Mali.*

IV.3. INSTITUTIONS DU MARCHE DU TRAVAIL

2. Gouvernance du marché du travail

2.1. *Contrôle de l'application de la législation du travail;*

- ♣ *le Code du Travail (CT) 1992 renforce les pouvoirs de l'inspection du travail;*
- ♣ *Faible capacité humaine de l'inspection du travail, ce qui limite les actions de prévention;*
- ♣ *Non application généralisée de la législation du travail.*

IV.3. INSTITUTIONS DU MARCHE DU TRAVAIL

2. Gouvernance du marché du travail (suite)

2.2. Règlement des conflits de travail;

- ♣ *Nombre élevé de différends : 42 différends collectifs au cours du 2^{ième} semestre 2008 ;*
- ♣ *Faible capacité des tribunaux du travail;*
- ♣ *81% des différends collectifs sont réglés à l'amiable 2007;*
- ♣ *le CT-1992 ne fixe pas de délai au Conseil d'arbitrage pour se prononcer sur les différends collectifs;*

IV.3. INSTITUTIONS DU MARCHE DU TRAVAIL

2. Gouvernance du marché du travail (suite)

2.3. Dialogue social

- ♣ **Existence de cadres formels de coopération entre les partenaires sociaux :**
 - ♣ **Cadres tripartites : Conseil Supérieur du Travail (CST) et le Conseil d'arbitrage institués par le Code du travail;**
 - ♣ **Autres Cadres de coopération : CESC (Conseil Economique, Social et Culturel), Comité National de Coordination Economique, Comité inter ministériel de suivi des recommandations du sommet de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, Conseils d'Administration de l'ANPE, l'INPS, le FAFPA ;**

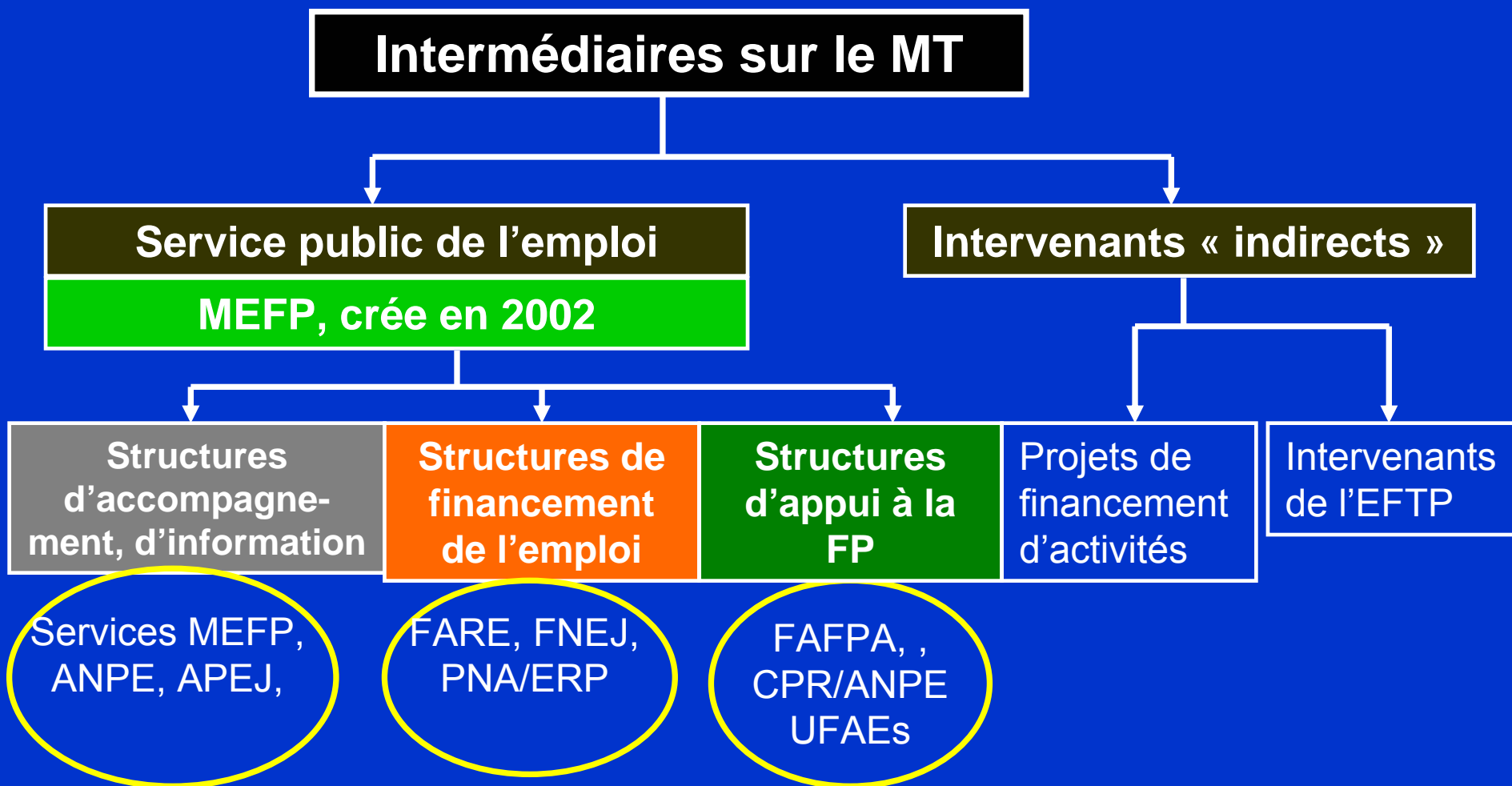
IV.3. INSTITUTIONS DU MARCHE DU TRAVAIL

2. Gouvernance du marché du travail (suite)

- ♣ *Fort engagement de toutes les parties à promouvoir le dialogue social : Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement*
- ♣ *Les structures de dialogue social qui fonctionnent aujourd'hui à la satisfaction de tous sont celles qui relèvent du Ministère chargé du Travail*
- ♣ *le dialogue social souffre de l'absence d'un cadre global de référence en la matière;*
- ♣ *Déficit de dialogue au niveau micro;*

IV.4. INTERMEDIATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

1. Intermédiaires sur le marché du travail au Mali



IV.4. INTERMEDIATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

1. Intermédiaires du le marché du travail (suite)

♣ Moyens limités des SPE au Mali :

♣ Apport de l'Etat au budget des SPE = 0,39% du PIB = 0,13% des dépenses publiques; apport extérieur est marginal ;

♣ SPE comptent environ 300 cadres = soit 1 cadre pour environ 20. 000 actifs;

♣ *Nombreux instruments d'intermédiation, mais il existe des doublons → inefficacité;*

♣ *Sous exploitation de certains instruments tels que les guichets uniques ;*

♣ *Absence de cadre de concertation entre l'ensemble des intermédiaires → inefficacité;*

♣ *150 Agence de placement privées agréées en 2006. Faiblesse des capacités.*

IV.4. INTERMEDIATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

1. Politiques actives du marché du travail (PMAT)

♣ PAMT ont permis, de :

- ♣ placer en moyenne 2.442 demandeurs d'emplois par an entre 1995 et 2005 ;
- ♣ former/conseiller en moyenne 3530 par an entre 2004 et 2006;
- ♣ former/perfectionner environ 8700 apprenants en 2006 ;
- ♣ soutenir (financier et technique) des actions de formation professionnelle et d'apprentissage;
- ♣ 207 projets garantis pour un montant de 229.005.574 fcfa en 2007 ;
- ♣ améliorer la disponibilité de l'information sur l'emploi et la formation professionnelle.

IV.4. INTERMEDIATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

1. Politiques actives du marché du travail (PAMT) (suite)

♣ Mais, les PAMT comportent des insuffisances :

♣ déficit de la FTP au Mali ;

♣ problème de normalisation des programmes de la FTP;

♣ absence de cahier de charges dans le secteur de la FTP;

♣ le SPE reste encore méconnu de son public cible;

♣ *faible impact du SPE lié à une coordination insuffisante entre les différents instruments des PAMT.*

V. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS



V.1. Politiques macro et emploi

♣ Réactualiser la politique nationale de l'emploi.

- ♣ Tous ces documents stratégiques sont postérieurs à la politique de l'emploi qui logiquement devrait concourir à l'atteinte de leurs objectifs (CSLP I et CSCRP). Au plan du cadre institutionnel du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, beaucoup de nouvelles structures avec des missions bien précises ont été créées et qui sont ignorées de ladite politique de l'emploi. En clair, l'actuelle politique de l'emploi semble déphasée.

V.1. Politiques macro et emploi

- **Mettre davantage en valeur la formation professionnelle et l'apprentissage afin de favoriser l'unification du marché du travail, secteurs formel et informel.**

A cet effet, il s'agira de rechercher la prise en charge par le Code du travail des points suivants :

- rendre la formation dans un centre de formation d'apprentis obligatoire ;
- ramener l'âge minimum à 15 ans assorti d'une justification de l'effectivité de la scolarité du premier cycle de l'Enseignement fondamental ;
- valider le contrat d'apprentissage par écrit avec une durée au moins égale à celle du cycle de formation avec la prise en compte d'une année éventuelle préparatoire. Les détails de la conclusion et le formalisme seront fixés par voie réglementaire (un nombre maximum d'apprentis peut être simultanément accueillis dans l'entreprise) ;

V.2. Institutions du marché du travail

♣ Disposition pour une législation du travail plus favorable à l'emploi

- Dans le cadre des initiatives conduisant à une réallocation des ressources de la CF au financement des programmes d'emplois et de formation professionnelle (2% taxe d'apprentissage alloués au FAFPA, 2% taxe emploi jeunes alloués à l'APEJ), il serait intéressant d'allouer aussi une partie des 3,5% de la CF restante à l'ANPE qui ne reçoit aucune subvention ou financement de l'Etat.
- S'agissant du licenciement, Il est donc nécessaire d'apporter toutes les clarifications nécessaires à l'avis de l'inspecteur du travail pour lever toutes les appréhensions citées
- S'agissant du secteur informel où le droit du travail est presque méconnu ou ignoré, il est souhaitable de mettre en place des textes spécifiques
- Relevé le niveau des pénalités à payer qui ne sont pas assez dissuasifs

V.2. Institutions du marché du travail

Renforcer les capacités de l'administration du travail en vue de renforcer à son tour le système de contrôle

- Elaboration d'un plan de renforcement des capacités de l'administration du travail après diagnostic plus approfondi et mise en œuvre de ce plan de formation.**

V.2. Institutions du marché du travail

Réduire le coût du travail pour encourager les entreprises à recruter et favoriser l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs des secteurs informel et rural

- **Il faudra mettre en place un cadre de dialogue social et aboutir à des accords avec les partenaires sociaux.**

Informé et sensibiliser les travailleurs sur les textes législatifs et réglementaires qui régissent le marché du travail.

V.3. Intermédiation sur le marché du travail

- **Allouer davantage de ressources financières à la promotion de l'emploi et la formation professionnelle en relation avec l'ampleur du défi**
 - La concrétisation de cette recommandation passera par l'adoption d'une loi qui modifiera le code général des impôts.

V.3. Intermédiation sur le marché du travail

- **Harmoniser les missions des différentes structures du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle pour plus de complémentarité, d'efficacité et de synergie d'action.**
 - Il faut donc réaliser une étude institutionnelle approfondie sur le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle ainsi que sur ces structures. Cette étude prendra en compte toutes les réflexions antérieures qui ont été réalisées.

V.3. Intermédiation sur le marché du travail

- ♣ *Promouvoir la décentralisation du dispositif de formation technique et professionnelle;*
- ♣ **Promouvoir l'offre de formation professionnelle dans les filières liées au secteur agricole;**
- ♣ *Rendre opérationnel la Commission nationale de certification de l'apprentissage ;*
- ♣ *Instituer un cadre de concertation entre tous les intermédiaires du marché du travail.*



**MERCI
POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION**